



Téléfax: (41-22) 928 90 10
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Téléx: 41 29 62
Téléphone: (41-22) 928 9152
Internet www.ohchr.org
E-mail: lohanions@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: ID/LOH/Res18/12

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions Permanents auprès de l'Office des Nations Unies et des Autres Organisations Internationales à Genève et a l'honneur de se référer à la résolution 21/6 intitulée « Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme » adoptée par le Conseil des Droits de l'Homme le 9 octobre 2012. Cette résolution a accueilli avec satisfaction le guide technique concernant l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme à la mise en oeuvre des politiques et des programmes visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles évitables (« guide technique » ci-après), et a engagé tous les acteurs intéressés, y compris les gouvernements, les organisations régionales, les agences compétentes des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile, à diffuser le guide technique et à l'utiliser, selon qu'il convient, lors de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'examen des politiques et de l'évaluation des programmes visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles évitables.

Le Haut-Commissariat était invité à élaborer un rapport sur la manière dont le guide technique a été mis en pratique par les États et les autres acteurs compétents, lequel sera présenté au Conseil des droits de l'homme à sa vingt-septième session. Dans ce contexte, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme souhaiterait être informé de la manière dont votre Gouvernement ou Institution a diffusé et appliqué le guide technique. Toute information sur les questions suivantes est la bienvenue :

1. Votre gouvernement ou organisation a-t-il diffusé le guide technique? Si tel est le cas, veuillez spécifier les réseaux de diffusion et les audiences cibles (Ministères compétents, législateurs, pourvoyeurs de services, institutions nationales de droits de l'homme, société civile, médias et autres intervenants pertinents).
2. Votre gouvernement ou organisation a-t-il mis en pratique ou envisage-t-il d'utiliser le guide technique dans le développement, révision ou évaluation de politiques, ou dans l'élaboration, la mise en oeuvre ou l'évaluation de programmes? Si tel est le cas, veuillez donner des exemples, y compris des détails sur la valeur ajoutée engendrée par l'usage du guide technique, ainsi que les résultats obtenus.
3. Le guide technique a-t-il permis à votre gouvernement ou organisation de revoir les politiques, budgets et programmes existants portant sur la santé maternelle sexuelle et reproductive?
4. Le guide technique a-t-il permis à votre gouvernement ou organisation de concevoir une compréhension plus étendue des conditions d'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme? Si oui, veuillez donner des exemples de l'impact de cette compréhension pour la conception et la mise en oeuvre de politiques et programmes dans ce domaine.

5. Quels sont les défis auxquels votre gouvernement ou organisation est confronté dans la mise en pratique du guide technique ? Veuillez développer la nature de ces défis et les mesures prises pour y remédier.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme apprécierait de recevoir les contributions limitées à cinq pages pour le 7 mars 2014 au plus tard, à l'adresse suivante : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Office des Nations Unies à Genève, CH 1211 Geneva 10; Fax. +41 22 917 90 08; E-mail: registry@ohchr.org)

Vous êtes priés de préciser si l'information fournie peut être postée sur le site Internet du HCDH. Toute demande d'information devra être adressée à Lucinda O'Hanlon à lohanlon@ohchr.org, téléphone: +41. 22. 928 9152.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et Autres Organisations Internationales à Genève les assurances de sa très haute considération.

